CSE Siège
du 24 avril 2023
MACRO ET MICRO-ZONING SEINE OUEST, C'EST FAIT !

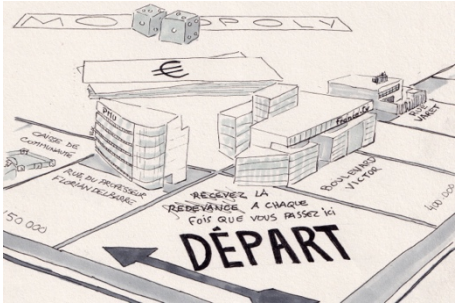

Lundi 24 avril s'est tenu un CSE Siège extraordinaire marquant l'ouverture de l'information-consultation de la phase 2 du projet Campus.

La 1ère consistait à définir dans quel bâtiment les entités parisiennes réunies autour de la Maison France Télévisions seront installées. La phase 2 vise elle à prévoir l'aménagement du bâtiment « Seine Ouest » (Il s'agit du bâtiment actuellement occupé par le PMU. Il libérera les lieux en juillet.). S'y installeront les salariés des Directions du Numérique, des Technologies, ainsi que les IRH et les financiers travaillant pour ces secteurs à l'exception des équipes Numérique de l'info et du sport.

Ce moment fut pour les élus l'occasion de découvrir l'aménagement « macro » et « micro » de cet immeuble.

Le macro-zoning permet de définir l'emplacement des espaces individuels et collectifs tels que les bureaux, les salles de réunion, les espaces de détente ou de restauration…

Les élus devaient donc s'interroger sur la cohérence des emplacements de ces différents espaces tels que proposés par la Direction et sur les conséquences sur l'organisation du travail, des nouveaux aménagements proposés.

Le micro-zoning va lui permettre de savoir comment les postes de travail seront répartis et si leur conception permettra à tout un chacun de travailler dans de bonnes conditions.

Macro et micro-zoning ont été définis avec comme préalable la fin des bureaux individuels et l'ouverture au flex-office avec un ratio 6 ou 8 bureaux pour 10 personnes et des espaces alternatifs organisés avec les managers et les RH des équipes.

Si un effort sera fait sur la décoration et l'atmosphère générale des lieux, la fin des bureaux individuels inquiète les élus qui y voient une perte de confort et la multiplication de tensions au sein des équipes.

- Tous les métiers ne sont pas adaptés au flex-office.
- Travailler à plusieurs dans un même espace génère de nombreuses nuisances sonores.
- Quid de la confidentialité ?
- Autre danger, la stigmatisation des personnes en situation de handicap….
- Que se passe-t-il le jour où l'équipe est réunie dans son intégralité, qui s'assied où ? …

Ils rappellent que ce n'est pas aux salariés de s'adapter à l'espace de travail, mais qu'au contraire l'aménagement des espaces doit répondre aux attentes et aux besoins des salariés.

De fait, il leur semble nécessaire pour analyser dans le détail le projet présenté l'aide d'un expert.

Les élus ont missionné le cabinet Technologia, le même que celui retenu sur la phase 1.

Lire ici la délibération de désignation de l'expert, adoptée à l'unanimité des élus et des organisations syndicales.

Paris, le 27 avril 2023